



Languages Commissioner
of the Northwest Territories

Commissaire aux langues des
Territoires du Nord-Ouest

Annual Report

2024/2025

Rapport annuel

2024-2025

Table of Contents

Message From the Languages Commissioner	
Merger with the Ombud's Office	6
About the Office of the Languages Commissioner of the NWT	9
Role of the Languages Commissioner	10
Official Languages within the NWT.....	10
How We Do Our Work	11
Our Process	12
2024/2025	13
Inquiries and Complaints.....	14
Examples of Our Work	15
Public Education and Outreach	17
Financials	19
Message de la commissaire aux langues	
Fusion du Bureau du protecteur du citoyen et du Commissariat aux langues.....	22
À propos du Commissariat aux langues des TNO.....	25
Rôle du Commissariat aux langues	26
Les langues officielles aux TNO	26
Approche	27
Fonctionnement	28
2024-2025.....	29
Demandes de renseignements et plaintes.....	30
Exemples de notre travail.....	31
Éducation et sensibilisation du public.....	33
Rapport financier.....	35

Message from the Languages Commissioner

Merger with the Ombud's Office

I am pleased to present the Annual Report for the 2024-2025 fiscal year as a lot has transpired.

The first milestone that occurred was Ms. Brenda Gauthier advising she would not be seeking a reappointment as the Languages Commissioner of the NWT. I want to sincerely thank Ms. Gauthier for her mentorship and wish her all the best in her next chapter.

Her departure provided an opportunity to consider how to move forward to fill this upcoming vacancy and to research how other jurisdictions fill the roles of Statutory Officers, such as Language Commissioners. Many statutory officers throughout Canada, hold dual roles. An example of this includes the Yukon Ombud who is also the Information and Privacy Commissioner and the Public Interest Disclosure Commissioner. Dual appointments can streamline operations, enhance administrative efficiency and

helps to build capacity within that office.

The role of the Language Commissioner and Ombud are similar in that both receive complaints from the public regarding compliance with legislation, policies and regulations. Additionally, both Offices provide oversight to government authorities to ensure they are complying with legislation and policies. Both roles also include the ability to conduct investigations which include recommendations for change or improvements. With these factors in mind, on January 10, 2025 the Speaker of the Northwest Territories Legislative Assembly appointed the Ombud of the Northwest Territories, as the Acting Official Languages Commissioner, thus holding dual roles.

The acceptance of a dual appointment was not a decision I made lightly. The responsibility and significant impact each role can

achieve were factors I wanted to ensure I could achieve equally. One of the factors I considered, was how my role as the Ombud of the NWT can positively support complaints that are initially received through my role as the Acting Languages Commissioner. By holding dual roles, it allows me to consider if the complaint can be addressed through the Ombud Act, if it falls outside the jurisdiction of the Languages Commissioner. This streamlines operations and enhances efficiency as I would not have to turn the person away or tell them to repeat their complaint to another office.

The second factor, that the Legislative Assembly would not have been aware of when considering this appointment, is that my grandmother Sarah Ann Gardlund of Aklavik, NT, was one of the first to translate the news over the radio in Loucheux (Gwich'in). Gwich'in is one of the 11 Official Languages of the NWT, so to be in a posi-

tion where I can work to ensure the rights, privileges and status of each Official Language are respected and protected, is one I am truly invested in achieving.

I commit to fulfilling each role to the best of my ability and to seeking assistance and additional support when required. This includes filling a new Deputy Language Commissioner Position by the Spring 2025. I look forward to receiving complaints from residents and working with departments to address the concerns in meaningful ways.



Brenda Gauthier

Languages Commissioner
of the Northwest Territories
from April 1, 2024 - January 10, 2025



Krista Carnogursky

Acting Languages Commissioner
of the Northwest Territories
from January 10, 2025 - March 31, 2025

About the Office of the Official Languages Commissioner

Role of the Languages Commissioner

The Languages Commissioner of the Northwest Territories is an independent office whose mandate is to ensure the rights, status and privileges of each of the Official Languages are respected by government institutions. It also ensures compliance with the Languages Act.

Official Languages within the NWT

The Northwest Territories has eleven (11) Official Languages which include:

Chipewyan, Cree, English, Gwich'in, French, Inuinnaqtun, Inuktitut, Inuvialuktun, North Slavey, South Slavey, & Tłıchǫ.

What kind of complaints can the Languages Commissioner investigate?

The Languages Commissioner can investigate complaints regarding all GNWT departments, the legislative assembly, courts, corporations, boards, commissions and agencies.

We cannot investigate:

- Federal government
- Indigenous governments
- Municipal governments
- Private business or private institutions
- RCMP

How We Do Our Work

Hearing from residents

Residents who interact with government institutions hold key information to understanding concerns related to receiving services in any of the Official Languages and compliance with the Official Languages Act.

Provide external oversight

Those concerns then form the work of the Languages Commissioner and the recommendations to the department. The Languages Commissioner is not a GNWT employee which ensures independence and the ability to provide recommendations to government institutions without restriction.

Work collaboratively to solve problems

The Language Commissioner has the ability to work as an impartial third party to relay the concern forward and to work with the department to address the concern. This process takes the burden off the complainant and focuses on a resolution.

Our Process

The Languages Commissioner can investigate individual complaints received or can carry out investigations at their own initiative.

Complaints can be provided by email, phone, in person at our office, or when the Language Commissioner travels throughout the NWT.

All complaints are confidential and names will not be shared without consent.

Inquiry

A request for information, usually related to the status or use of Official Languages, or about the Official Languages Act. It does not include any suggestion that a person feels that they have been unfairly treated.

Complaint

A complaint involves a situation where a person feels that their language rights or privileges have been infringed or denied. They may feel that they have been treated unfairly or have been adversely affected by some policy, program, action or lack of action.

Own Initiative Investigation

An investigation can occur when the Languages Commissioner decides to investigate a specific situation or larger systemic issue, regardless of whether a complaint has been filed with the office.

Steps in Process

1. Receive complaint and obtain any additional information needed
2. Determine if we have the authority to accept and proceed with complaint
3. Work with the applicable department to resolve the complaint
4. Inform of outcome or recommendations made

2024/2025

Inquiries and Complaints

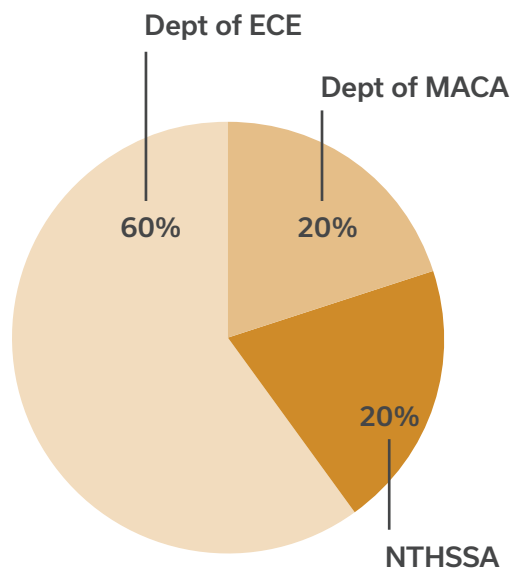
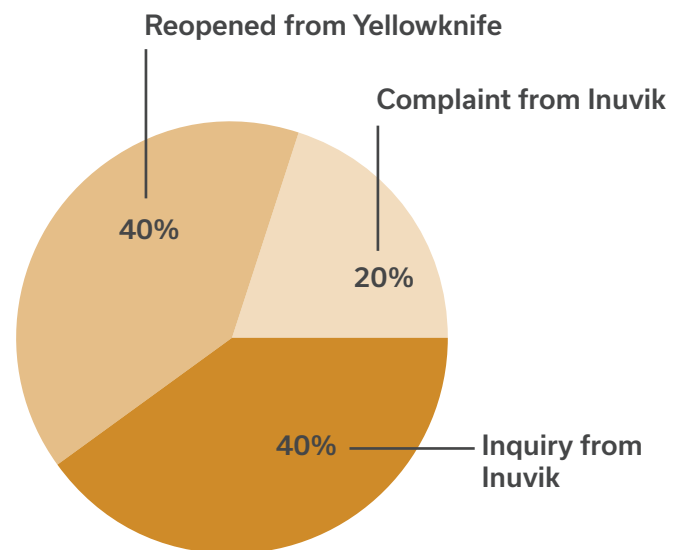


Examples of our work

In the 2024/2025 fiscal year, the Languages Commissioner reopened two files from the previous year and received two additional complaints and one inquiry.

The first file was regarding the signs of the Primary Care Centre in the YK Center East Building in Yellowknife. Initially it was determined the signage was correct as it included English, French and two Indigenous Languages and the file was closed. Additional information revealed an error in the translation of one of the Indigenous Languages included on the signage. The Authority was already in the process of updating that sign with the correct translations for each language and the file was closed.

The second file that was reopened was in relation to the interior signage in the Northwestel Building in Yellowknife. Initially there was not enough information to proceed however a similar complaint was received and this file was reopened. Staff from the Languages Commissioner Office attended the location and determined the signage located on the individual floors were not in compliance with the Official Languages Act.



The department, Municipal and Community Affairs, promptly updated the signage and the file was closed.

In early 2025 during a regional visit to the Beaufort Delta Region, two residents discussed concerns regarding the GNWT's Strategic Plan for French Language Communications and Services, also referred to as the 'Active Offer Policy'. The main concerns revolved around how communities were chosen and how some of the requirements of that policy are viewed as colonial when applied to communities where the population is predominately Indigenous.

The GNWT's Strategic Plan for French Language Communications and Services document was developed by Fédération franco-ténoise and Education, Culture and Employment (ECE). The concerns were brought forward to ECE, in addition to a request for additional information. We are currently working with ECE to address the concerns received. Although this file is still in the early resolution stage, this maybe a case where aspects fall outside of the jurisdiction of the Language Commissioner but can still be addressed through the jurisdiction of the Ombud.

An inquiry was also received from an Indigenous Government requesting information on supports available for Indigenous lan-

guages, particularly for those languages that are nearing extinction. This inquiry provided an opportunity to share information on the Indigenous Languages Secretariat within the Department of Education, Culture and Employment and to extend an invitation to discuss how these types of inquiries can impact the work and recommendations of the Languages Commissioner of the NWT.

Public Education and Outreach

Public education and outreach are important ways of connecting with residents and explaining the role of the Languages Commissioner and how this office can help residents. It also helps to build relationships and trust by being present in and travelling to communities within the NWT and hearing concerns in person.

There were numerous important events attended throughout the year, including:

- NWT Association of Communities, Yellowknife (March 2025)
- Ontario Legislature Internship Program, Yellowknife (February 2025)
- Newcomers Event, Yellowknife (February 2025)
- Inuvik Craft Fair (December 2024)
- Community meetings in Tuktoyaktuk, Fort McPherson & Tsiigehtchic (December 2024)
- Aurora College Community Fair, Fort Smith (September 2024)
- Language Conference in Edmonton, AB (August 2024)
- Office promotion at the Dehcho Assembly, Fort Simpson (August 2024)
- Office promotion at the Dene National Annual General Assembly, Dettah (July 2024)

Many of these events also provided the opportunity to discuss the merger of the Ombud office and the Language Commissioner and the development of a new position, Deputy Language Commissioner. This position will be advertised and staffed by Spring 2025.

In addition to public education and outreach, the Languages Commissioner routinely has meetings with other jurisdictions and international committees. Of special note was a recent meeting with the Manitoba Indigenous Reconciliation Secretariat. This office was interested in discussing the role of the Languages Commissioner of the NWT, the Official Languages Act, and the translation of our legislative proceedings into the 11 official languages of the NWT.

In March 2025, the province of Manitoba announced a pilot project to translate the Hansard of the legislative assembly proceedings into seven Indigenous languages used in Manitoba starting with Anishinaabemowin¹. The expansion of language services in other jurisdictions is something to be celebrated and we extend congratulations to our friends in Manitoba and offer our support on that important milestone!

¹ Province of Manitoba | News Releases | Manitoba Government Translating Government Proceedings into Indigenous Languages
: <https://news.gov.mb.ca/news/?archive=item=68138>

Financials

ACCOUNT	EXPENDITURES (\$s)
COMPENSATION & BENEFITS	<u>341,187</u>
OTHER EXPENSES	
Travel & Transportation	11,933
Materials & Supplies	1,882
Purchased Services	10,068
Contract Services	23,504
Fees & Payments	800
COMPUTER EXPENSES	2,419
TOTAL OTHER EXPENSES	<u>50,606</u>
TOTAL	<u>391,793</u>

Message de la commissaire aux langues

Fusion avec le Bureau du protecteur du citoyen

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel pour l'exercice 2024-2025, année pendant laquelle beaucoup de choses se sont passées.

Tout a commencé lorsque Mme Brenda Gauthier a annoncé qu'elle ne renouvelerait pas son mandat à titre de commissaire aux langues des TNO. Je tiens à remercier sincèrement Mme Gauthier pour tout ce qu'elle m'a appris et je lui souhaite la meilleure des chances dans tous ses prochains projets.

Son départ nous a donné l'occasion d'examiner le processus de nomination des titulaires d'une charge publique, comme celle de la commissaire aux langues, en étudiant la démarche adoptée dans les autres administrations au Canada. Bon nombre de titulaires d'une charge publique occupent

deux postes simultanément. C'est le cas, par exemple, de l'ombudsman du Yukon, qui est également commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, et commissaire aux divulgations dans l'intérêt public. Les doubles nominations permettent de rationaliser les activités, d'améliorer l'efficacité administrative et de renforcer les capacités des bureaux concernés.

Le commissaire aux langues et le protecteur du citoyen sont des postes similaires dans la mesure où ils reçoivent tous deux des plaintes du public concernant le respect de la loi, des règlements et des politiques. Ils surveillent les actions des instances gouvernementales pour s'assurer qu'elles respectent la loi et les politiques. Ils ont par ailleurs la possibilité de mener des enquêtes et de formuler des recommandations en vue d'apporter des changements ou des amélio-

rations. En tenant compte de ces facteurs, le 10 janvier 2025, le président de l'Assemblée législative des TNO a nommé la protectrice du citoyen des TNO au poste de commissaire aux langues officielles par intérim. Il s'agira dorénavant d'un double mandat.

Je n'ai pas accepté ces deux charges à la légère. Je voulais m'assurer de pouvoir assumer les responsabilités de chaque poste également, car ils ont tous deux une importance significative. Voici l'un des critères que j'ai retenus pour prendre ma décision : dans mon rôle de protectrice du citoyen, je peux contribuer à répondre aux plaintes reçues dans mon autre rôle, celui de commissaire aux langues par intérim. Le fait d'être titulaire de ces deux charges me permet d'examiner si la plainte peut être traitée en vertu de la Loi sur le protecteur du citoyen, si elle ne relève pas de la compétence du commissaire aux langues. Cela permet de rationaliser le fonctionnement des bureaux et d'améliorer l'efficacité, car je n'aurais pas à refuser la plainte ou à orienter le plaignant vers un autre bureau.

Le deuxième critère, dont l'Assemblée législative n'aurait pas pu avoir connaissance lors de l'examen de ma nomination, est

que ma grand-mère Sarah Ann Gardlund, d'Aklavik, aux TNO, a été l'une des premières à traduire les nouvelles à la radio en loucheux (gwich'in). Comme le gwich'in est l'une des 11 langues officielles des TNO, le fait d'occuper un poste qui me permet de veiller à ce que les langues officielles soient respectées et protégées, et que leurs locuteurs aient les mêmes droits et privilèges, est un objectif qui me tient vraiment à cœur.

Je m'engage à remplir chaque rôle au mieux de mes capacités et à demander de l'aide, si nécessaire. Il s'agit notamment de pourvoir un nouveau poste de commissaire adjoint aux langues d'ici le printemps 2025. C'est avec plaisir que je traiterai les plaintes des résidents et que je travaillerai avec les ministères pour répondre de façon concrète à leurs préoccupations.



Brenda Gauthier

Commissaire aux langues
des Territoires du Nord-Ouest
du 1er avril 2024 au 10 janvier 2025



Krista Carnogursky

Commissaire aux langues par intérim
des Territoires du Nord-Ouest
du 10 janvier 2025 au 31 mars 2025

À propos du Commissariat aux langues des TNO

Rôle du Commissariat aux langues

Le Commissariat aux langues des Territoires du Nord-Ouest est un bureau indépendant dont le mandat est de veiller à ce que les droits, le statut et les privilèges de chacune des langues officielles soient respectés par les institutions gouvernementales. Il veille également au respect de la Loi sur les langues officielles.

Langues officielles des TNO

Les Territoires du Nord-Ouest comptent onze langues officielles : chipewyan, cri, anglais, gwich'in, français, inuinnaqtun, inuktitut, inuvialuktun, esclave du Nord, esclave du Sud et tłıchǫ.

Quels types de plaintes le Commissariat aux langues peut-il examiner?

Le Commissariat aux langues peut enquêter sur les plaintes concernant l'ensemble des ministères, des tribunaux, des sociétés, des conseils, des commissions et des organismes du GTNO, et l'Assemblée législative.

Nous ne pouvons pas enquêter sur :

- Le gouvernement fédéral
- Les gouvernements autochtones
- Les administrations municipales
- Les entreprises ou institutions privées
- La GRC

Approche

Écouter les résidents

Les résidents qui interagissent avec les institutions gouvernementales peuvent fournir des informations fondamentales qui permettront de mieux comprendre les enjeux liés à l'obtention de services dans l'une ou l'autre des langues officielles et au respect de la *Loi sur les langues officielles*.

Assurer une surveillance externe

Ces préoccupations constituent ensuite la base du travail du commissaire aux langues et des recommandations adressées au ministère concerné. Le commissaire aux langues n'est pas un employé du GTNO, ce qui garantit son indépendance et sa capacité à formuler librement des recommandations à l'intention des institutions gouvernementales.

Collaborer pour résoudre les problèmes

Le commissaire aux langues travaille en tant que tierce partie impartiale pour relayer les préoccupations et travailler avec le ministère pour y répondre. Cette procédure décharge le plaignant de son fardeau et se concentre sur la recherche d'une solution.

Fonctionnement

La commissaire aux langues peut enquêter sur des plaintes particulières ou mener des enquêtes de sa propre initiative.

Les plaintes peuvent être déposées par courriel, par téléphone, en personne à notre bureau ou encore lors des déplacements du commissaire aux langues aux TNO.

Toutes les plaintes sont confidentielles et les noms ne seront pas divulgués sans le consentement des personnes concernées.

Demande de renseignements

Une demande d'information, généralement liée au statut ou à l'utilisation des langues officielles, ou à la *Loi sur les langues officielles*. La demande d'information ne signifie pas qu'une personne a le sentiment d'avoir été traitée injustement.

Plainte

Une plainte est une situation dans laquelle une personne estime que ses droits ou privilèges linguistiques ont été bafoués ou qu'elle en a été privée. Elle peut estimer qu'elle a été traitée de manière injuste ou qu'elle a été lésée par une politique, un programme, une action ou une inaction.

Enquête de sa propre initiative

Une enquête peut avoir lieu lorsque le commissaire aux langues décide d'enquêter sur une situation spécifique ou un problème systémique plus large, qu'une plainte ait été déposée ou non auprès du Commissariat.

Étapes du processus

1. Recevoir la plainte et obtenir toute information complémentaire nécessaire
2. Déterminer si nous avons la compétence d'accepter et de traiter la plainte
3. Travailler avec le ministère concerné pour résoudre la plainte
4. Communiquer les résultats ou les recommandations formulées

2024-2025

Demandes de renseignements et plaintes

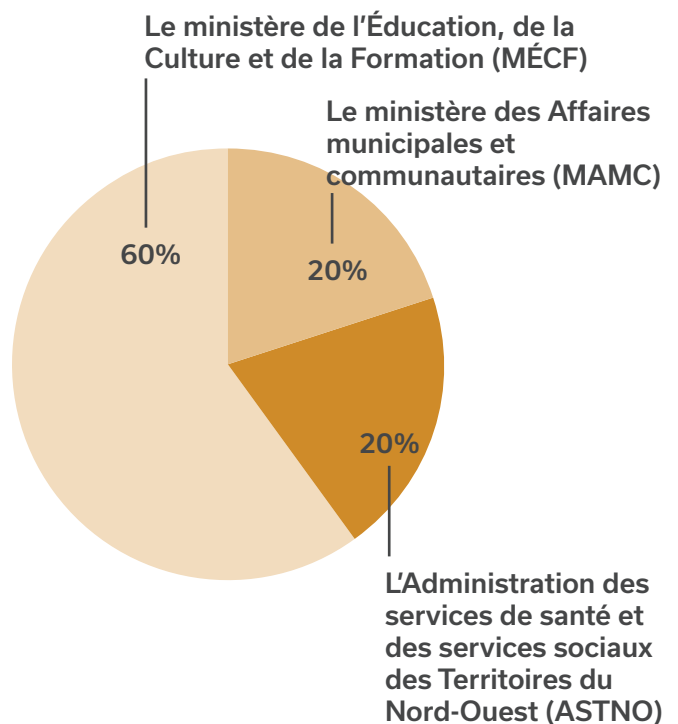
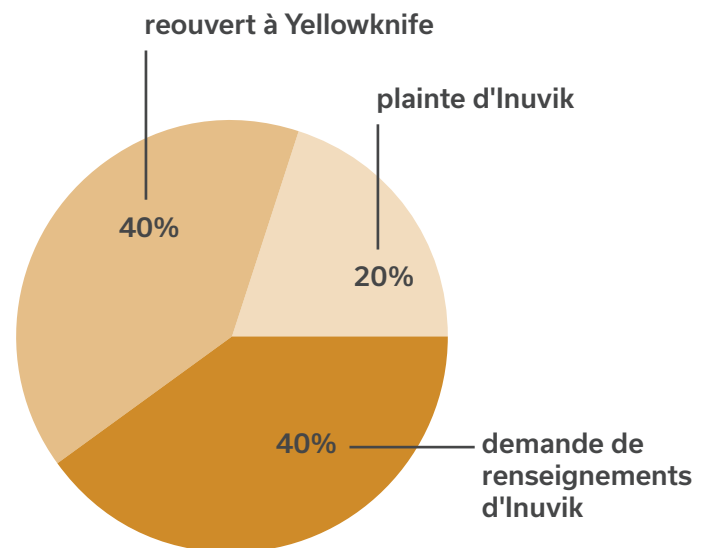


Exemples de notre travail

Au cours de l'exercice 2024-2025, le Commissariat aux langues a rouvert deux dossiers de l'année précédente et a reçu deux plaintes supplémentaires et une demande de renseignements.

Le premier dossier concernait les panneaux du centre de soins primaires dans l'immeuble YK Center East à Yellowknife. Il a d'abord été déterminé que la signalisation était correcte puisqu'elle comprenait l'anglais, le français et deux langues autochtones, et le dossier a été fermé. Des informations complémentaires ont révélé une erreur dans la traduction de l'une des langues autochtones figurant sur les panneaux. L'Administration était déjà en train de mettre à jour ce panneau avec les traductions correctes pour chaque langue et le dossier a été fermé.

Le deuxième dossier rouvert concernait la signalisation intérieure du bâtiment Northwestel à Yellowknife. Au départ, il n'y avait pas suffisamment d'informations pour donner suite à ce dossier, mais une plainte similaire a été reçue et le dossier a été rouvert. Le personnel du Commissariat aux



langues s'est rendu sur les lieux et a déterminé que l'affichage aux différents étages n'était pas conforme à la Loi sur les langues officielles. Le ministère des Affaires municipales et communautaires a rapidement mis à jour la signalisation et le dossier a été fermé.

Début 2025, lors d'une visite dans la région de Beaufort-Delta, deux résidents ont fait part de leurs préoccupations concernant le Plan stratégique sur les communications et les services en français du GTNO, également appelé « politique sur l'offre active ». Les principales préoccupations portaient sur la manière dont les collectivités ont été choisies et sur le fait que certaines des exigences de cette politique sont considérées comme colonialistes lorsqu'elles sont appliquées à des collectivités dont la population est majoritairement autochtone.

Le Plan stratégique sur les communications et les services en français du GTNO a été élaboré par la Fédération franco-ténoise et le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MECF). Les préoccupations ont été transmises au MECF, en plus d'une demande de renseignements supplémentaires. Nous travaillons actuellement

avec le MECF pour répondre aux préoccupations exprimées. Bien que ce dossier en soit encore au stade de la résolution initiale, il s'agit peut-être d'un cas où certains aspects ne relèvent pas de la compétence du Commissariat aux langues, mais peuvent néanmoins être traités par le protecteur du citoyen.

Un gouvernement autochtone a également déposé une demande de renseignements sur les mesures de soutien disponibles pour les langues autochtones, en particulier celles qui sont en voie d'extinction. Cette demande de renseignements a été l'occasion de partager des informations sur le Secrétariat des langues autochtones du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation et de lancer une invitation à discuter de l'incidence de ce type de demandes de renseignements sur le travail et les recommandations du Commissariat aux langues des TNO.

Éducation et sensibilisation du public

L'éducation et la sensibilisation du public sont des moyens efficaces d'entrer en contact avec les résidents et d'expliquer le rôle du Commissariat aux langues et la manière dont il peut les aider. En étant présents dans les collectivités ténoises et en écoutant les préoccupations des résidents, nous pouvons également établir des relations productives et un climat de confiance.

La commissaire aux langues a participé à de nombreux événements importants tout au long de l'année, notamment :

- Association des collectivités des TNO, Yellowknife (mars 2025)
- Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario, Yellowknife (février 2025)
- Événement pour les nouveaux arrivants, Yellowknife (février 2025)
- Marché artisanal d'Inuvik (décembre 2024)
- Rencontres communautaires à Tuktoyaktuk, Fort McPherson et Tsiigehtchic (décembre 2024)
- Salon communautaire du Collège Aurora, Fort Smith (septembre 2024)

- Conférence sur les langues à Edmonton, Alberta (août 2024)
- Promotion du Commissariat à l'assemblée générale annuelle des Premières Nations du Dehcho, Fort Simpson (août 2024)
- Promotion du Commissariat à l'assemblée générale annuelle des Dénés, Dettah (juillet 2024)

Bon nombre de ces événements ont également été l'occasion de discuter de la fusion du bureau du protecteur du citoyen et du Commissariat aux langues et de la création d'un nouveau poste, celui de commissaire aux langues adjoint. Ce poste sera affiché et pourvu d'ici le printemps 2025.

En plus de l'éducation et de la sensibilisation du public, le Commissariat aux langues organise régulièrement des réunions avec d'autres administrations et des comités internationaux. Notons en particulier une réunion récente avec le Secrétariat de la réconciliation avec les Autochtones du Manitoba. Les représentants du Secrétariat souhaitaient discuter du rôle du Commissariat aux langues des TNO, de la Loi sur les langues officielles et de la traduction des séances de l'Assemblée législative dans les 11 langues officielles des TNO.

En mars 2025, la province du Manitoba a annoncé un projet pilote visant à traduire le Journal des débats de l'Assemblée législative dans sept langues autochtones en usage au Manitoba, en commençant par l'anishinaabemowin¹. Il faut se réjouir du développement des services linguistiques dans d'autres administrations. Nous adressons nos félicitations à nos amis du Manitoba pour cette avancée et leur offrons notre soutien!

¹ Le gouvernement du Manitoba traduit ses débats et ses travaux en langues autochtones : <https://news.gov.mb.ca/news/?archive=item=68138>

Rapport financier

COMPTE	DÉPENSES (\$s)
SALAIRES PERMANENTS ET AVANTAGES SOCIAUX	<u>341,187</u>
AUTRES DÉPENSES	
Transport	11,933
Matériel et fournitures	1,882
Services achetés	10,068
Services contractuels	23,504
Frais et paiements	800
INFORMATIQUE	2,419
TOTAL DES AUTRES DÉPENSES	<u>50,606</u>
DÉPENSES TOTALES	<u>391,793</u>





Contact Us

Office Location/Mailing Address

5- 6 Courtoreille Street
P.O. Box 4297
Hay River, NT
X1A 1G5

Email

admin@olc-nt.ca

Phone and Fax

Tel: 867-874-6623
Toll Free: 1-844-686-6283
Fax: 867-874-6250

Website

www.olc-nt.ca

Cordonnées

Emplacement et adresse du Commissariat

6, rue Courtoreille, bureau 5
C. P. 4297
Hay River, NT
X1A 1G5

Courriel

admin@olc-nt.ca

Téléphone et télécopieur

Tél. : 867-874-6623
Sans frais : 1-844-686-6283
Télec. : 867-874-6250

Site Web

www.olc-nt.ca